

Utilisation de mots communs avec une marque (site internet)

Par flo84, le 20/11/2010 à 14:01

Bonjour,

J'aimerais créer un site web ayant comme nom de domaine et nom du site : "Profilé Acier Finition"

Ce site sera juste une présentation et des explications dans le domaine de l'acier. Je préciserai que "Profilé Acier Finition" n'est pas une entreprise ou une association sur la page d'accueil.

[s]Profilé Acier[/s] sont des mots communs et je pense que j'ai aucun problème pour les utiliser.

[s]

Finition[/s] est une marque déposée à l'INPI.

Extrait de l'INPI :

[citation]Citation :

Marque : FINELINE

Note : Caractères standards

Classification de Nice : 06

Produits et services

* 06 Profils métalliques pour la réalisation de fenêtres, portes-fenêtres, verrières, bow-windows, vérandas et jardins d'hiver.

Déposant : KDI, Société par actions simplifiée, 173/179 Boulevard Felix Faure F-93300 AUBERVILLIERS, FR[/citation]

Le site aura comme sujet, l'acier (histoire, avantage, inconvénient ...) et le fineline (histoire, avantages, normes, porte, fenêtre ...)

Est ce que j'ai le droit d'utiliser mon nom de domaine (et nom de site) avec un nom de marque et aussi un domaine commun (l'acier) ?

Si je modifie fineline par fine_line dans le nom de domain, et le titre du site mais que je parle toujours du fineline (la forme change mais pas le fond) ???

Ou avez vous une autre solution ?

Cordialement

Par **ichigo111**, le **11/06/2015** à **13:02**

Pour toutes questions sur les menuiseries acier comme par exemple les portes, fenêtres, véranda en Fineline, le site <http://2nh.fr> permet de contacter des professionnels.